

Aux entreprises formatrices de la branche Assurance privée

Berne, en octobre 2024

Mise à jour Orfo 2023 / Orfo 2012

Chers responsables de formation, formateurs professionnels et formateurs pratiques

Vous trouverez ci-dessous des informations sur l'ordonnance de formation 2023 ainsi que sur 2012.

1	Projet de réforme des employés de commerce / Ordonnance sur la formation (Orfo) 2023	2
1.1	Guide	2
1.2	Information et formation des parties prenantes	2
1.3	Cours interentreprises (CI) / myAFA	2
1.4	Contrôles de compétences CI (CC-CI)	3
1.5	Formes spéciales de formation	3
1.5.1	Formation en entreprise	3
1.5.2	Cours interentreprises	3
1.6	Médias d'apprentissage	4
1.6.1	Médias d'apprentissage spécifiques à la branche	4
1.6.2	Médias didactiques professionnels des écoles professionnelles	4
1.7	time2learn	4
1.7.1	Mises à jour time2learn (CCE-ID)	4
2	Procédure de qualification (PQ) 202 4 selon Orfo 2012	5
2.1	Procédure d'inscription pratique professionnelle orale	5
2.2	Séries zéro	6

1 **Projet de réforme des employés de commerce / Ordonnance sur la formation (Orfo) 2023**

En août 2024, quelque 400 apprentis ont commencé leur formation selon la nouvelle ordonnance sur la formation.

1.1 **Guide**

Le **guide** donne un aperçu de la formation commerciale initiale en assurance privée dans les trois lieux de formation que sont l'entreprise, les CI et l'école professionnelle. Il est disponible sous forme électronique sur notre site web. -> Cliquez [ici](#).

1.2 **Information et formation des parties prenantes**

Les **modules de base** et les **réunions d'échange** sur l'ordonnance sur la formation (Orfo) 2023 ont fait leurs preuves.

Voici les autres caractéristiques des **réunions d'échange** (voir Généralités, Formations):

- **06.12.24, Qualification semestrielle & évaluation**, 09h00 - 10h00 (en ligne)
-> Inscription à la formation : Cliquez [ici](#)
- **04.02.25, Échange d'expériences**, 10h30 - 11h30 (en ligne)
-> Inscription : Cliquez [ici](#)
- **03.04.25, Planification de la formation**, 09h00 - 10h00 (en ligne)
-> Inscription à la formation : Cliquez [ici](#)
- **27.05.25, To do début de l'apprentissage**, 13h30 - 14h30 (en ligne)
-> Inscription : Cliquez [ici](#)

Nous proposons les cours suivants aux nouveaux formateurs/trices pratiques :

Module de base sur l'Orfo 2023 :

- **25.11.24**, 13h30 - 17h00 ; Vaudoise Assurances, Lausanne -> Inscription : Cliquez [ici](#)

1.3 **Cours interentreprises (CI) / myAFA**

En 1^{ère} année d'apprentissage, 5 Circles CI sont organisés dans le cadre des cours interentreprises. Les apprentis de 2^{ème} année suivent 8 Circles CI. La nouvelle plateforme **myAFA** est utilisée avec succès.

Les apprentis ont la possibilité de définir dans myAFA un/e **formateur/-trice pratique** dans le rôle d'accompagnateur d'apprentissage, qui a accès aux informations les plus importantes.

1.4 Contrôles de compétences CI (CC-CI)

Les **CI**, en tant que 3^{ème} lieu de formation, sont **importants** pour notre branche **en termes de qualification**. Pendant l'apprentissage, **deux notes d'expérience** doivent être générées, qui sont prises en compte dans la note globale. Les deux notes d'expérience se présentent sous la forme de **CC-CI**, qui se composent à leur tour de **différents éléments**.

Les éléments des CC-CI sont liés aux délais suivants :

- **Questions de connaissance et de compréhension** : dans les 14 jours suivant la journée de présence
- **Étude de cas dirigée** : dans les 30 jours suivant la journée de présence

Veillez noter que le non-respect des délais entraînera une perte de points. Les éléments de CC-CI sont résolus ou élaborés pendant le temps de travail. Des informations détaillées sur les CC-CI peuvent être consultées dans le **Directives pour les CI**. Cliquez [ici](#) pour y accéder.

Nous avons convenu de la procédure à suivre en cas d'absences et de changements d'affectation avec les responsables CI. Leurs adresses de contact : Cliquez [ici](#).

1.5 Formes spéciales de formation

1.5.1 Formation en entreprise

Les apprentis suivant des formes d'apprentissage particulières, par exemple les apprentis sportifs, la MP Focus, les apprentissages raccourcis, etc. sont dispensés d'une partie des contrôles de compétences en entreprise (notes d'expérience de l'entreprise). Exemple : si la formation en entreprise dure deux ans, seuls quatre **contrôles de compétences en entreprise** sont nécessaires au lieu de six, les apprentis sont dispensés de deux d'entre eux. Dans les cas spéciaux, c'est l'office cantonal de la formation professionnelle qui décide.

Pour toute question relative à la saisie dans time2learn, les entreprises formatrices peuvent s'adresser à Ueli Schreyer, AFA. E-mail : nachwuchsentwicklung@vbv-afa.ch.

1.5.2 Cours interentreprises

En principe, les apprentis avec des formes d'apprentissage spéciales (voir ch. 1.5.1) suivent si possible le même programme de CI que les apprentis avec un apprentissage régulier. Au cours des années de transition entre l'ancien et le nouveau bivoac, l'AFA a trouvé une solution adaptée avec les entreprises formatrices concernées.

De plus amples informations sont disponibles dans les **Directives pour les CI**, chiffre 7. Cliquez [ici](#).

Matthias Wirth, AFA, uek-support@vbv-afa.ch, se tient à votre disposition pour toute question supplémentaire.

1.6 Médias d'apprentissage

1.6.1 Médias d'apprentissage spécifiques à la branche

Pour les apprentis, les **6 supports de cours spécifiques à la branche** sont mis en ligne dans la **médiathèque** par thèmes et champs d'action. Ils sont **désormais inclus dans le prix de la licence** et ne doivent plus être achetés séparément. Sur demande (p. ex. pour les formateurs/trices professionnels/les et pratiques), ils peuvent toujours être achetés auprès de Compendio Bildungsmedien AG sous forme imprimée ou de livre électronique moyennant paiement. Cliquez [ici](#).

Aperçu de la mise à jour des nouvelles éditions 2024 : cliquez [ici](#).

1.6.2 Médias didactiques professionnels des écoles professionnelles

De nombreuses écoles professionnelles travaillent avec les supports de cours professionnels (éléments opérationnels) développés par les branches de formation et d'examens. Dans la mesure où la ou les écoles professionnelles concernées travaillent avec ces supports d'apprentissage, l'entreprise formatrice doit acquérir une licence pour la plate-forme d'apprentissage Konvink, qui permet aux apprentis d'accéder aux supports d'apprentissage professionnels de l'école professionnelle.



Une licence supplémentaire pour les formateurs/trices peut être acquise de manière facultative. Pour plus d'informations, nous vous renvoyons aux informations de la ou des écoles professionnelles concernées.

1.7 time2learn

1.7.1 Mises à jour time2learn (CCE-ID)

Dans le cadre de l'introduction de la nouvelle formation commerciale de base, différentes mises à jour ont été introduites dans time2learn.

Dans la dernière mise à jour de septembre 2024, il a été créé la possibilité d'attribuer une qualification semestrielle à un certificat de compétences spécifique à l'entreprise. L'ID **CCE** correspondant ne peut donc être attribué qu'une seule fois.

Personne en formation	 Français Dummy (AFA)
Semestre	1
CCE-ID	CC-E1 (EC 2023)
Formateur pratique	 VBV Firmenadmin

Vous trouverez ci-joint le lien vers la release-info time2learn du 19.09.24.

2 Procédure de qualification (PQ) 202 4 selon Orfo 2012

2.1 Procédure d'inscription pratique professionnelle orale

En accord avec leur formateur/trice pratique, les personnes en formation s'inscrivent à l'examen final 2025 "Pratique professionnelle - oral" dans time2learn. Ce faisant, ils choisissent le domaine d'approfondissement et téléchargent les CI du domaine d'approfondissement sur la plateforme d'apprentissage.

Inscription : time2learn / QUALIFICATION / Examen final

Information examen final	
Avec ce formulaire, les personnes en formation de la 3e année de formation de base s'inscrivent à l'examen oral de la PQ par limite d'inscription est le 15. décembre!	
Inscription	
Arrondissement d'examen	BE
Année PQ	2025
Domaine de spécialisation	-
Remarques	-
Téléchargez sur time2learn les conditions générales d'assurance et en option les conditions complémentaires d'assurance.	
Documentation CGA, CCA *	-

Le délai d'envoi pour l'inscription à la procédure de qualification, pratique professionnelle orale, est fixé au **15 décembre 2024**.

Si vous avez des questions concernant l'inscription, vous pouvez vous adresser à Ueli Schreyer, secrétariat de l'AFA, ueli.schreyer@vbv-afa.ch.

Si vous avez des questions sur la procédure de qualification, adressez-vous à l'expert(e) principal(e) de votre arrondissement d'examen. Cliquez ici.

2.2 Séries zéro

Pour une préparation idéale aux examens finaux d'apprentissage, l'AFA met à disposition différentes séries de zéros (oraux et écrits). Les documents sont mis en ligne sur la plateforme time2learn, dans la rubrique "COURS - Mes médias d'apprentissage", pour les apprentis et les formateurs/trices.

L'**examen écrit 2024** ne peut être commandé que par les personnes responsables de la formation (rôles A et N dans time2learn) auprès de l'AFA, Ueli Schreyer, ueli.schreyer@vbv-afa.ch. Veuillez noter que dans les grandes entreprises formatrices, cet examen de simulation est généralement utilisé lors de la semaine de préparation à l'examen et ne devrait donc pas être mis à la disposition des apprentis avant.

Meilleures salutations

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Werren'.

Simon Werren / Équipe de développement de la relève